



CC Rhône Lez Provence (Siren : 200000628)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bollène
Arrondissement	Avignon
Département	Vaucluse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/11/2005
Date d'effet	21/11/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Anthony ZILIO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de la communauté de communes
Numéro et libellé dans la voie	Rond-Point des Portes de Provence
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84500 BOLLENE
Téléphone	04 90 40 01 28
Fax	04 90 34 72 99
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 999
-----------------------------	--------

Densité moyenne 166,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Bollène (218400190)	14 376
84	Lamotte-du-Rhône (218400638)	411
84	Lapalud (218400646)	4 047
84	Mondragon (218400786)	3 780
84	Mornas (218400836)	2 385

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité, Gaz <p><i>Distribution d'énergie Réalisation de travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'électricité.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <p><i>la gestion et le contrôle des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>les études, au plan matériel et financier, de la mise en place de la collecte des ordures ménagères</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <p><i>L'aménagement, l'entretien et la gestion de toute nouvelle zone d'activité créée pour l'accueil d'activités économiques, La zone d'activité de Notre Dame à Mondragon : acquisition, aménagement, entretien et gestion conformément au plan joint en annexe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire <p><i>L'aménagement, l'entretien et la gestion de toute nouvelle zone d'activité créée pour l'accueil d'activités économiques, La zone d'activité de Notre Dame à Mondragon : acquisition, aménagement, entretien et gestion conformément au plan joint en annexe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <p><i>Participation à toutes structures dans les domaines de l'économie, l'insertion, la formation et l'emploi pour des actions d'intérêt communautaire: Les actions d'intérêt communautaire sont : L'aide à la création et à la reprise d'entreprises L'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté * Les actions de formation et d'accès à l'emploi en faveur des jeunes Les actions de formation continue Les centres d'aide par le travail La réalisation d'une étude pour le développement et le soutien de l'implantation du commerce et de l'artisanat de proximité La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un point ressource à la création d'entreprise : accueil, promotion et prospection La promotion, la commercialisation, la prospection et toutes les actions susceptibles de maintenir ou d'enrichir la vie économique locale Les actions visant à dynamiser la politique foncière et immobilière d'entreprises (type incubateurs d'entreprises, hôtels d'entreprises ou pépinières d'entreprises) L'aide aux porteurs de projets économiques Toute mission</i></p>

de conseil éventuel auprès des communes membres dans le cadre d'une convention de services partagés (article L 5211-4-I du CGCT) * Les aides directes et indirectes prévues par les textes en vigueur Etude et réalisation d'une signalétique commune aux parcs d'activité économiques du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Etude, élaboration et mise en oeuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur y compris les éventuelles modifications et révisions

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Etude, création et aménagement de toute nouvelle Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire c'est-à-dire celles qui ont une vocation économique.

- Constitution de réserves foncières

Acquisitions et constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences communautaires

Développement touristique

- Tourisme

les actions de valorisation et promotion des sentiers de randonnées, à l'exception des dispositions de l'article L.361-I du Code de l'Environnement.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Technologie de l'information et de la communication : Etudes, travaux et gestion de tout équipement destiné à améliorer la couverture internet haut débit et l'accès aux TIC sur le territoire Actions pour le développement et la valorisation des TIC Développement des services aux entreprises

- Autres

Gendarmerie Etude, construction et gestion d'un bâtiment de casernement de gendarmerie implanté à Bollène. Service de restauration collective A compter du 1er janvier 2009, date du transfert effectif de la compétence, le service de restauration collective comprend la confection et la distribution des repas et se base sur : la gestion de la cuisine centrale basée à Bollène la gestion des cantines scolaires, la gestion du restaurant intercommunal (personnel des communes et de l'intercommunalité), le portage de repas à domicile, la fourniture des repas dans les centres de loisirs et les crèches municipales.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)